

A propos de l'article :

Manifestations allergiques après ingestion d'escargots chez 12 malades allergiques aux acariens : une nouvelle allergie croisée ?

par M.L. Banzet, B. Adessi, D.A. Vuitton et l'AMECOFORCAL

Rev. fr. Allergol., 1992, 32, 198-202.

Une légère erreur s'est glissée dans la discussion (en bas de la page 201) à propos de la publication présentée au Congrès de l'EAACI 1992 de Paris par G. Barberio et coll. Les observations publiées concernent toutes une réaction croisée avec l'escargot terrestre (*Xelix aperta*) et non avec l'escargot de mer (*Euparipha pisana*) qui n'est cité qu'à titre de référence au bas du résumé de la publication.

G.B. PAJNO
Istituto di Clinica Pediatrica
Universita di Messina
Policlinico Gazzi
98100 MESSINA (Italie)

*
* *

A propos de l'article :

Fréquence de la sensibilisation cutanée à la cacahuète chez les enfants allergiques. Mise en évidence d'une cause possible de sensibilisation occulte,

par G. de Montis, M. Truong, B. Toussaint, D. Berman et C. Toudoire

Rev. fr. Allergol., 1993, 33, 136-139.

Nous avons lu avec intérêt l'article de G. de Montis et collaborateurs, où il fait l'hypothèse de la possibilité de sensibilisation aux allergènes d'arachide par la prise de spécialités de vitamine D en milieu d'huile d'arachide.

Cet article fait du reste suite à une lettre publiée dans les *Archives Françaises de Pédiatrie* de mars 1993 où des résultats préliminaires concernant des tests cutanés à l'arachide avaient été pratiqués chez 25 enfants de moins de 5 ans et demi.

On peut faire remarquer que l'on connaît mal les doses allergéniques sensibilisantes. On ne sait absolument pas actuellement si elles sont de l'ordre du milligramme ou du microgramme. Il faut évaluer la quantité maximale de protéines dans l'huile d'arachide à quelques centaines de microgrammes, d'après Klurfeld et coll. Si l'on admet qu'un nourrisson ingère environ 8 ml par jour d'huile d'arachide sous forme de certains laits maternisés, il consomme donc environ 4 microgrammes de protéines d'arachide par jour. S'il reçoit du Zyma-D 2 gouttes (1 goutte = 0,03 ml) le calcul montre qu'à raison de 5 gouttes par jour il consomme une quantité 53 fois inférieure (75 nanogrammes).

Il serait évidemment extrêmement intéressant de savoir si une dose aussi minime est suffisante pour sensibiliser, mais nous estimons important d'attirer l'attention sur l'insuffisance de la méthodologie de l'article qui a considéré des enfants allant jusqu'à 5 ans et demi dans le premier article et 8 ans dans le second.

Il est évident que de très nombreux contacts avec les allergènes d'arachide ont été réalisés pendant ces quelques années et que les observations de sensibilisation à l'arachide, pour intéressantes qu'elles soient, ne peuvent absolument pas être mises en relation avec la prise dans la petite enfance de Zyma D-2 ou d'Auxergyl. En fait, il ne semble pas possible de connaître le rôle exact, dans l'acquisition d'une sensibilisation, de telles préparations vitaminiques tant que l'on ne peut disposer d'une évaluation stricte de la sensibilisation in utero avant même la prescription de telles préparations...

Pr. D.A. MONERET-VAUTRIN
Service de Médecine D,
Hôpitaux de Brabois (Adultes)
54511 VANDŒUVRE CEDEX

Rev. fr. Allergol., 1993, 33, (3), 247.